

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème} /BP-IV-04

AIDE A L'ASSAINISSEMENT DES TERRES

—
En période de forte pluviométrie, le sol est dans l'incapacité d'absorber les excédents d'eau. Ces excédents, s'ils ne sont pas évacués, sont à l'origine de l'asphyxie des racines et de la dégradation de la structure du sol.

Le rôle des fossés est d'évacuer les eaux de surface que le sol ne peut absorber. Ils collectent les eaux de ruissellement et se déversent dans les ruisseaux.

Les travaux d'assainissement des terres agricoles consistent principalement en l'entretien et le nettoyage de fossés (à l'exclusion des ruisseaux) afin de faciliter l'écoulement des eaux. Les territoires concernés sont communaux, voire intercommunaux, suivant l'emprise des émissaires concernés.

Dans la mesure du possible ces travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée soit par les communes, soit par les associations foncières, sont réalisés de l'aval vers l'amont.

Au titre de la programmation 2011, je vous propose d'intervenir sur la commune de LAVILLEDIEUDUTEMPLE sur la base d'un programme de travaux de 7 858 € figurant en annexe.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Commune de La Ville Dieu Du Temple

- Adopte une autorisation de programme 2011 de 4 008 € ;
- Ratifie un crédit de paiement de 10446€ sur l'article 2041417, sous-fonction 928 (6 438 € au titre des années antérieures et 4 008 € au titre de 2011) ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

PROPOSITION DE PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2011

ASSAINISSEMENT DES TERRES AGRICOLES

	OPERATIONS		SUBVENTIONS	
MAITRE D'OUVRAGE	NATURE DES TRAVAUX	DEPENSES SUBVENTION- NABLES 2010	TAUX	MONTANT
AIDES AUX COMMUNES				
COMMUNE DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE (82290)	Curage de fossés	7 858 €	51 %	4 008 €
TOTAL		7 858 €		4 008 €

Le Président,